



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la recherche

Question au Gouvernement n° 3125

Texte de la question

RECHERCHE FRANÇAISE

M. le président. La parole est à M. Pierre Lasbordes, pour le groupe UMP.

M. Pierre Lasbordes. Monsieur le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, la France peut s'enorgueillir de posséder de grands équipements de recherche, qui témoignent à la fois de la vitalité de notre territoire et de l'excellence scientifique tant de nos chercheurs eux-mêmes que de nos centres de recherche publics ou privés et de nos entreprises, qui naissent et se développent sur ce terreau fertile.

La recherche française, c'est non seulement une qualité scientifique et un savoir-faire reconnus mondialement, mais également un savoir-être, des choix intellectuels inédits et une certaine idée de la science qui puise sa source dans un passé prestigieux et qui demeure toujours animée par la production de connaissances au service du progrès et de l'homme.

Lundi dernier, le Président de la République a inauguré sur le plateau de Saclay, dont je suis l'élu, le synchrotron Soleil, un accélérateur de particules de dernière génération ouvrant de grandes perspectives de recherche non seulement en physique, mais également en chimie et en sciences des matériaux et du vivant, pour des applications très attendues dans des domaines aussi divers que la pharmacie, le médical, le nucléaire ou l'environnement.

Tout récemment encore, toujours à Saclay, le Premier ministre inaugurait le centre NeuroSpin.

De plus, il y a un peu plus d'un an, la décision était prise d'implanter à Cadarache ITER, ce réacteur du futur destiné à démontrer la possibilité d'une production, par fusion des atomes, d'une énergie inépuisable et sans conséquences pour l'environnement. Dernièrement, l'accord international pour l'énergie de fusion ITER a été signé au palais de l'Élysée.

Cette succession d'événements dans le domaine des très grandes infrastructures traduit un fort positionnement de la France en Europe en matière de très grands investissements scientifiques.

Monsieur le ministre, dans quelle mesure cette politique bénéficie-t-elle à la recherche française et comment s'intègre-t-elle à la nouvelle organisation prévue par le pacte pour la recherche, alors que la loi de programme pour la recherche a été promulguée le 18 avril dernier ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

M. François Goulard, *ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche*. Monsieur le député, vous avez souligné à juste titre la succession récente de décisions très positives pour la recherche française, notamment dans le domaine des grands équipements. Le synchrotron Soleil, NeuroSpin, pour l'imagerie du cerveau ou encore ITER, situé à Cadarache dans le cadre d'une décision internationale, auront des retombées considérables pour la science française, tandis que, pour nos chercheurs, ce seront autant d'outils d'accroissement des connaissances au service de la recherche fondamentale comme de la recherche appliquée. Soleil permettra ainsi à la fois d'approfondir notre connaissance de la matière et d'ouvrir la voie à des applications industrielles, dont des entreprises pourront profiter. Du reste, ces retombées concernent déjà celles qui concourent à la réalisation de ces grands équipements, ce qui permet à des PME d'acquérir un savoir-faire unique qui renforce leurs compétences, ce dont elles pourront tirer parti.

Comment cette politique de grands équipements s'intègre-t-elle à notre politique de la recherche ? Tout d'abord,

il faut savoir que ces grands équipements ne sont possibles que parce que nous consacrons aujourd'hui - ce n'était pas le cas hier (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) - les moyens nécessaires à la recherche : une augmentation en trois ans de 6 milliards d'euros a permis de financer ces grands équipements, qui nous coûtent en moyenne 1 milliard d'euros par an.

M. Pierre-Louis Fagniez. Très bien !

M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche. Ensuite, il convient d'inscrire ces grands équipements dans une stratégie pour la recherche. Le Haut conseil de la science et de la technologie, récemment installé, correspond à ce souci d'éclairer la stratégie de recherche. Le Président de la République a du reste demandé au Haut conseil de se préoccuper en premier lieu des grands équipements scientifiques. Par ailleurs, il faut pouvoir évaluer les résultats de nos équipes, afin d'optimiser l'utilisation des grands équipements - tel est l'objet, vous le savez, de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, que nous mettons en place.

Enfin, comme il n'échappe à personne que ces grands équipements peuvent avoir une vocation européenne ou internationale, une coordination est nécessaire. Le Forum stratégique permet de l'assurer sur le plan européen - avec des investissements européens en France, notamment dans le synchrotron de Grenoble, complémentaire du synchrotron Soleil. ITER et le CERN fournissent, quant à eux, d'excellents exemples de coordination internationale.

Toutes ces bonnes nouvelles pour la science française sont la concrétisation des efforts que nous consentons pour la recherche, priorité essentielle pour assurer l'avenir du pays. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3125

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 décembre 2006